

7 juin 1975 : le jour où l'Europe a été vendue au monde Arabe – par Bat Ye'Or

16 mars 2012

Comment situer l'origine historique d'Eurabia ? Quel est le document d'enregistrement de sa naissance, celui qui donne son ADN et sa structure ? Ce document existe dans le fascicule n°2 d'*Eurabia*, publié à Paris. Il reproduit les Résolutions de l'**Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe, l'APCEA** votées à l'unanimité à Strasbourg les 7-8 juin 1975. Ce document représente, pour ainsi dire, le logiciel de la transformation de l'Europe. On peut remarquer que les demandes de l'APCEA adressées aux gouvernements européens dans les pages publiées par *Eurabia* reproduites ci-bas, ont toutes été appliquées.

Lucien Bitterlin fut le directeur de cette publication et son rédacteur en chef était **Robert Swann**, premier secrétaire-général de l'APCEA. *Eurabia* était édité par le **Comité Européen des Associations d'Amitié avec le Monde arabe** et réalisé avec la collaboration de : **Middle East International (Londres), France-Pays Arabes (Paris), et le Groupe d'Etudes sur le Moyen-Orient (Genève).**

Les personnalités politiques marquantes, le nom d'organisations connues avec leurs adresses, les documents irréfutables, démontrent à l'évidence qu'Eurabia n'est pas une théorie conspirationniste que j'aurais inventée mais une stratégie issue d' «une volonté politique conjointe » comme l'affirme l'éditorial du n°2 d'*Eurabia*. La réunion de Strasbourg fut suivie deux jours plus tard d'un symposium réuni au Caire (10-14 juin 1975) pour formuler les principes généraux et les objectifs du dialogue euro-arabe. Le mémorandum conjoint de cette réunion confirme dans son introduction l'affirmation de l'éditorial en précisant que « Le dialogue euro-arabe est le fruit d'une volonté politique commune qui s'est dégagé au niveau le plus élevé... ». Cette déclaration est reprise par Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères de la RFA qui déclarait au symposium de Hambourg (1983), que le mémorandum du Caire était la Charte du Dialogue Euro-Arabe et l'expression de sa volonté politique commune.

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE A STRASBOURG

L'Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe comprend plus de 200 membres de parlementaires des pays de l'Europe occidentale aux tendances politiques largement diversifiées. L'Assemblée Générale de l'Association Parlementaire, réunie à Strasbourg les 7 et 8 juin 1975, a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolution politique

L'Assemblée générale de l'Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe demande aux gouvernements européens de prendre l'initiative de démarches qui aideront à assurer le retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967.

Ce retrait, impliqué par la résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, est aussi exigé, non seulement par la résolution 333, mais aussi par la charte des Nations Unies et par les principes du droit international qui interdisent catégoriquement l'acquisition de territoires par la force.

L'Association souligne qu'il ne peut intervenir de règlement assurant une paix juste et durable sans que soient reconnus les droits nationaux du peuple palestinien.

Ce principe a déjà été accepté presque unanimement par la communauté internationale. Israël doit aussi l'accepter.

Le monde arabe dans son entier s'est déjà mis d'accord sur le fait que l'Organisation de Libération de la Palestine est le seul représentant de la nation palestinienne et cette décision a été ratifiée par une écrasante majorité des pays représentés aux Nations Unies.

L'Association insiste auprès des gouvernements européens pour qu'ils reconnaissent ce point fondamental dans les initiatives qu'ils devraient prendre maintenant.

Premièrement, ils devraient demander à Israël d'arrêter immédiatement l'expropriation et la confiscation des biens arabes en Israël et dans les territoires occupés. En particulier, Israël doit mettre fin au processus de « judaïsation » de Jérusalem qu'il a annexé illégalement et à l'établissement de nouvelles colonies juives dans les territoires occupés.

Deuxièmement, les gouvernements européens devraient essayer d'amener toutes les parties intéressées, y compris Israël et l'O.L.P., à la table de conférence, si possible dans le contexte de la Conférence de Genève. L'Europe elle-même, soit par l'entremise des États qui en font partie, soit par l'intermédiaire de la Communauté Economique Européenne, pourrait jouer un rôle utile dans une telle conférence, si elle était invitée à y participer. Il serait raisonnable d'écarter qu'aucune des parties intéressées n'ait recours à une action militaire, de quelque sorte qu'elle soit, tant que durerait la négociation.

Troisièmement, ils devraient insister pour qu'Israël et l'O.L.P. soient d'accord pour laisser de côté toute discussion sur les solutions finales afin de se concentrer sur la tâche immédiate et pratique consistant à s'efforcer de trouver un « modus vivendi » qui nécessiterait l'acceptation par Israël des droits de la nation palestinienne et de l'existence d'un Etat palestinien sur la rive ouest du Jourdain et à Gaza, dans le cas où les Palestiniens décideraient d'en créer un, et réciproquement, l'acceptation de l'existence d'Israël dans ses frontières de 1967.

Finalement, les gouvernements européens devraient marquer à toutes les parties intéressées l'importance cruciale d'un mécanisme effectif destiné à maintenir la paix; ils devraient se mettre d'accord pour prendre eux-mêmes une part active dans de tels arrangements.

L'Association Parlementaire est consciente du problème posé par le fait que certains moyens d'information et certaines maisons d'édition en Europe montrent peu d'intérêt pour diffuser les informations sur le monde arabe; les membres de l'Association ont l'intention d'utiliser leur influence pour surmonter cette difficulté.

L'Association Parlementaire reconnaît l'aide apportée à la compréhension de la cause arabe et à la sympathie grandissante en Europe occidentale pour cette cause par les mesures de libéralisation prises dans divers pays arabes qui accordent un accès plus aisé aux moyens d'information, aux hommes d'affaires et aux autres visiteurs venant d'Europe.

L'Association réclame des gouvernements européens un aménagement des dispositions légales concernant la libre circulation et le respect des droits fondamentaux des travailleurs immigrés en Europe; ces droits doivent être équivalents à ceux des citoyens nationaux.

L'Association considère le règlement politique du conflit israélo-arabe comme une nécessité absolue pour l'établissement d'une réelle coopération euro-arabe. Elle estime cependant que l'aspect politique de cette coopération ne se limite pas à ce seul point, considérant notamment la libre circulation des idées et des citoyens dans le monde comme un facteur de maintien de la paix, d'appui à la cause de la liberté et particulièrement de développement harmonieux de la coopération entre l'Europe occidentale et le monde arabe.

L'Association croit que les perspectives d'une coopération euro-arabe à long terme et dans tous les domaines n'ont jamais été si favorables mais qu'elles exigent l'intervention d'un règlement de paix basé sur la justice au Proche-Orient.

Résolution économique

L'Assemblée générale de l'Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe réaffirme l'utilité et la nécessité d'une étroite coopération économique entre l'Europe et le monde arabe, dans l'intérêt même des peuples de ces régions.

Elle exprime son inquiétude à l'égard des lenteurs avec lesquelles progresse le dialogue euro-arabe et se déclare préoccupée par les événements issus de choix politiques qui, au cours des derniers mois, ont porté préjudice à la coopération euro-arabe, tels que la création de l'Agence internationale de l'énergie et la signature d'un accord entre la C.E.E. et Israël, avant l'achèvement des négociations entre la C.E.E. et les pays arabes. A ce sujet, elle demande formellement que la coopération économique entre la C.E.E. et Israël ne s'applique pas aux territoires occupés.

Elle estime qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre l'Europe et les pays arabes, à condition de dépasser le stade du mercantilisme et d'établir un véritable « partnership » économique. C'est dans cette perspective que sera le mieux

C'est **Robert Swann** qui constitue le lien entre le fascicule *Eurabia* dont il est le rédacteur en chef et l'APCEA, dont il est le secrétaire-général. Quel était le rôle de l'APCEA ? Cet organisme dont **Swann** gère les fonds par l'ANAF est chargé d'exécuter la politique du Dialogue Euro-Arabe comme on peut le lire sur le site de l'APCEA (1).



« L'Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe a été fondée en 1974 par des parlementaires des neuf pays que comptait alors la Communauté Européenne. Elle a pour buts principaux la contribution à la recherche de la paix au Moyen-Orient dans l'esprit des résolutions des Nations Unies et la promotion de la coopération politique, économique et culturelle entre l'Europe et le Monde Arabe.

Dans ce but, l'association documente ses membres et coordonne leurs actions afin d'améliorer les relations entre l'Europe et le Monde arabe, organise des rencontres régulières avec l'[Union Inter-parlementaire Arabe](#), des visites au Moyen-Orient et dans les pays arabes en général, reçoit des délégations et est notamment en contact avec les gouvernements européens, la Présidence du Conseil des Ministres Européens et la Commission de l'UE. Elle a le statut d'observateur auprès de l'Union Inter-Parlementaire et auprès du Comité Economique et Social des Nations Unies.

L'Association compte environ 600 membres dans 18 Parlements nationaux de pays membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Parlement Européen. Au sein de sa plus haute instance, le Comité Exécutif (qui se réunit deux fois par an), sont représentées toutes les grandes tendances politiques européennes. »

Sur le site de l'APCEA (2), on lit :

« La première réunion de ce Dialogue s'est tenue en septembre 1974 à Damas. Elles ont depuis acquis une régularité quasi annuelle* et se déroulent alternativement en Europe et dans le Monde Arabe. Après Damas en 1974, elles se sont tenues successivement dans les villes suivantes: Bonn 1975, Le Caire (février), Paris (mai) puis Dublin (septembre) 1976, Luxembourg 1977, Rome 1978, Strasbourg (avril, européens et CNP uniquement) puis La Haye (septembre, volet économique et culturel) 1980, Rabat 1981, Bonn 1982, Bagdad 1983, Madrid 1984, Rabat 1985, Vienne 1986, Rabat 1988, Dublin 1989, Lisbonne 1991, [Paris 1994](#), [Amman 1996](#), [Malte 1997](#) et Damas 1998.

Une centaine de parlementaires, en nombre à peu près égal de part et d'autre, y prennent normalement part, ainsi que des observateurs de la Commission des Communautés Européennes, de la Ligue des Etats Arabes et d'autres organisations internationales ».

L'APCEA fonctionnait à l'intérieur d'un large système d'alliances et de coopérations des neuf Etats de la Communauté européenne et des pays de la Ligue arabe, appelé le **Dialogue Euro-Arabe**. L'APCEA en était la cheville ouvrière, le cœur et l'organe. Ce fut elle qui détermina toute la structure de l'Europe actuelle, cette Eurabia vers laquelle elle tendait. Bien que ce dialogue ait couvert des domaines considérables : politique, culturel, économique, stratégique et l'immigration, son fondement demeurerait le remplacement d'Israël par la Palestine et la délégitimation, la criminalisation et l'incitation à la haine de l'Etat hébreu, antichambre de son extermination.

Le Dialogue fut un instrument très précieux pour les Etats de la Ligue arabe et pour l'OCI qui le mentionne et le recommande dans ses Conférences au sommet. Chedli Klibi, secrétaire-général de la Ligue des Etats arabes souligne son extrême importance dans une conférence de presse qu'il donna à Paris en 1979. On y apprend aussi de sa propre bouche, comment le peuple palestinien fut inventé.



Edité par le Comité Européen de Coordination des Associations d'Amitié avec le Monde arabe,
16, rue Augereau, 75007 Paris — Téléphone : 555-08-07,
et réalisé avec la collaboration de :
Middle East International (Londres), France-Pays arabes (Paris)
et le Groupe d'Etudes sur le Moyen-Orient (Genève).

BULLETIN D'INFORMATION N° 80 DE DÉCEMBRE 1979

1. L'obstacle à la paix au Moyen-Orient: le programme sioniste.

Programme d'un Etat souverain contrôlant l'ensemble du Moyen-Orient — Pas de place pour deux peuples en Palestine — 1947: Plan de partage des Nations Unies — Expansion d'Israël de 1947 à 1973 — 1973: arrêt de l'expansion sioniste — Evolution de la situation internationale. G.V.

2. Message du Président Arafat à l'occasion de la «Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien».

Condamnation de la loi de la jungle — Etablissement de la paix en Palestine sur la base de la résolution 3236 des Nations Unies — L'agression israélienne contre le peuple palestinien menace les autres peuples de la région — Les Etats-Unis responsables de l'explosion imminente au Moyen-Orient — Il est encore possible d'établir la paix.

3. Texte de la résolution 3236 des Nations Unies reconnaissant les droits inaliénables du peuple palestinien.

4. Rapport sur les villages arabes rasés en Israël depuis 1948:

385 villages détruits sur 475. Ne subsistent que 90 villages.

5. Conférence de presse du 6 décembre 1979 de M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes.

L'information et le dialogue euro-arabe — Otages américains en Iran et OLP — Evénements de la Mecque — Maghreb = Occident arabe — Entité nationale palestinienne et opinion politique européenne — Révolutions dans les Etats islamiques et valeurs de l'Islam — La Ligue arabe et l'Egypte de Sadate.

6. La Charte du parti Herut que préside Menahem Begin.

Eretz Israël s'étend sur les deux rives du Jourdain — La Tora doit être la constitution de l'Etat d'Israël — La charte de l'OLP traduit la politique de l'époque où elle fut rédigée. Une évolution s'est produite depuis lors.

cela ferait faire un bond en avant à la cause palestinienne et à l'affaire du Moyen-Orient en général. Je me suis pris un moment à rêver que cela était possible. Des démarches ont même été entreprises. Je n'ai pas encore eu, jusqu'à maintenant, de résultat positif. Est-ce qu'il s'agit d'une fin de non-recevoir? Est-ce que le temps peut encore faire mûrir les choses? Je ne sais pas encore comment répondre à cette question; mais je souhaite ardemment que cette solution puisse avoir les faveurs des responsables iraniens.

Les événements de la Mecque

Question: *Monsieur le Secrétaire général, de quelles informations disposez-vous en ce qui concerne les événements qui ont eu lieu à la Mecque?*

Le Secrétaire général: Je n'ai pas d'autres informations que celles dont vous disposez vous-mêmes. Nous en sommes réduits aux hypothèses. Il y a une certitude que nous pouvons retenir: c'est un mouvement qui ne semble pas avoir de résonance populaire. Mais c'est un mouvement organisé puisqu'il y a des quantités considérables d'armes qui ont pu être introduites sur le sol saoudien, qui ont pu être acheminées jusqu'à la Mecque. Qu'est-ce qu'ils pensent? Qu'est-ce qu'ils souhaitent? Là, nous sommes dans le noir. Ce que nous pouvons savoir de leurs souhaits, de leurs revendications a été répercuté par des tracts qui ont été distribués à Beyrouth et à New York, mais des tracts dont l'authenticité peut également faire l'objet d'interrogations. D'ailleurs, ces tracts sont eux-mêmes contradictoires. Ils font état de revendications qui peuvent paraître avoir un caractère social, mais également de revendications d'ordre religieux. On a l'impression que les insurgés sont mécontents d'un certain libéralisme religieux. Ils critiquent le gouvernement en Arabie Saoudite pour avoir introduit la radio, pour avoir introduit la télévision. Donc, si ce mouvement qui se présente comme un mouvement surtout social, socialiste, a, vis-à-vis des problèmes religieux, de telles attitudes, vous voyez donc les ambiguïtés, les contradictions. En tout cas, je ne pense pas qu'il ait des attaches très profondes dans les masses populaires en Arabie Saoudite.

Le Maghreb, c'est l'Occident arabe

Question: *La Tunisie a toujours joué un rôle modérateur dans le conflit israélo-arabe. Maintenant que le siège de la Ligue Arabe est à Tunis, est-ce que le gouvernement tunisien aura une influence sur la crise du Proche-Orient?*

Le Secrétaire général: Je vous remercie de cette question qui va me permettre de mettre certaines choses au point. D'abord, il faut que nous évitions que la Ligue des Etats arabes soit sous la coupe d'un gouvernement. Tous les gouvernements, y compris celui du pays qui abrite le siège de la Ligue, doivent avoir des influences égales, sans que l'un puisse avoir une prééminence sur les autres. Mais il reste tout de même que le siège est à Tunis et que le Secrétaire général est un Tunisien, que les réunions peuvent avoir lieu dans n'importe quelle capitale arabe, mais ont lieu plus souvent à Tunis. A Tunis, cela signifie au Maghreb et non pas seulement en Tunisie. Le Maghreb, c'est l'Occident arabe. L'Occident arabe présente une ambiance particulière, un climat social et politique particulier. Je pense que les travaux de la Ligue peuvent être influencés par ce climat et je pense que cette influence peut s'exercer vers une plus grande tendance au réalisme, à la modération. Pour moi, la modération signifie ne pas se payer de mots, de slogans. Il ne faut pas confondre «modération» et «faiblesse». Evidemment, les positions de la Ligue seront celles qui seront arrêtées par tous les Etats membres, unanimement, mais nous aurons, je pense, un style plus net, une plus grande clarté, un plus grand réalisme et un plus grand souci d'ouverture vers le monde extérieur.

L'entité nationale palestinienne et l'opinion publique européenne

Question: *Quel est le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se sont enfermés, d'une part les Palestiniens et de l'autre les Israéliens? L'autre jour, M. Ibrahim Souss était notre invité et il nous a dit que si il y avait une résolution qui remplaçait les «réfugiés» par le peuple palestinien et son droit à un Etat, à une patrie, eh bien! les Palestiniens reconsidéreraient le problème de reconnaître Israël.*

Le Secrétaire général: Je crois que le problème central qui doit aussi préoccuper tous, non seulement les Arabes, mais aussi les Européens, c'est que la communauté internationale puisse admettre la notion d'entité nationale palestinienne, donc de peuple palestinien et d'en tirer les conséquences, les conséquences qui sont que cette entité nationale, ce peuple palestinien a droit à une patrie et à un Etat. C'est là que nos efforts, à tous, doivent porter, afin de modifier cette résolution 242 qui fait état de «réfugiés» et non pas de «peuple palestinien» et aller plus loin sur la voie des conséquences qui en découlent. Je crois qu'alors les choses peuvent être débloquées. Ce que demandent les Palestiniens, c'est avoir le droit à une patrie, à un Etat. Je crois que si l'on

Reproduction autorisée, et même vivement encouragée, avec la mention suivante et impérativement le lien html ci dessous :

© Bat Ye'Or pour www.Dreuz.info

(1) <http://mephistope.homelinux.org/serveur/divers/liste-gens-monde-musulman/medea/www.medeabe.fr/index017.htm>

(2) <http://mephistope.homelinux.org/serveur/divers/liste-gens-monde-musulman/medea/www.medeabe.fr/index056.htm>